

CHEQUES CADEAUX ET SERVICES

Combien y-a-t-il d'enseignes dans votre réseau d'affiliés ?

Selon le chèque cadeau choisi, le réseau s'étend jusqu'à plus de 450 enseignes nationales. Pour avoir la liste des enseignes selon le chèque cadeau.

Combien y-a-t-il de points de vente dans votre réseau d'affiliés ?

Selon le chèque cadeau choisi, le réseau s'étend jusqu'à 41 500 points de vente. Pour avoir la liste des enseignes selon le chèque cadeau.

Où dépenser les chèques cadeaux ?

Chaque bénéficiaire reçoit avec ses chèques cadeaux des informations sur le réseau. Il peut à tout moment se connecter sur notre site sur www.ticket-kadeos.fr, pour effectuer ses recherches, télécharger gratuitement notre application mobile Ticket Kadéos® disponible sur l'App Store et Google Play ou appeler notre Serveur Vocal Interactif au 09 70 80 52 90 (appel non surtaxé).

Est-ce que vos chèques-cadeaux sont utilisables en province, quelle que soit ma région ?

Oui, la plupart des enseignes nationales ont des implantations sur toute la France.

Quelle est la durée de validité du chèque cadeau ?

La validité est de 1 an fin de mois à compter de la date d'émission.

Les magasins rendent-ils la monnaie sur les chèques cadeaux ?

Les magasins ne rendent pas la monnaie sur les chèques cadeaux. Si le montant de votre dépense est supérieur à la valeur de vos chèques cadeaux, vous pouvez compléter le solde par tous les moyens de règlement acceptés par l'établissement.

Est-ce possible de faire affilier des magasins qui se trouvent dans ma région ?

Oui, il vous suffit de nous transmettre leurs coordonnées (Nom du magasin, adresse, n° de téléphone) par email (commercialaffiliés-fr@edenred.com) et notre Service Partenariats prendra directement contact avec eux afin de leur proposer de d'intégrer notre réseau de partenaire affiliés.

Peut-on personnaliser les chèques cadeaux ?

Nous pouvons inscrire votre message si vous optez pour une commande par carnet. Ex : offert par VOTRE NOM DE VOTRE SOCIETE, Joyeux Noël !

REGLEMENTATION URSSAF

Je n'ai pas de Comité d'Entreprise, puis-je offrir des chèques cadeaux à mes salariés ?

Oui, dans une lettre circulaire ACOSS n° 17/86 du 14/02/86 relative à l'application de l'Instruction Ministérielle du 17/04/1985 concernant les avantages servis par les comités d'entreprise, il est précisé que l'instruction s'applique à toute institution analogue aux comités d'entreprise et dans les mêmes conditions. Ainsi, si votre société n'a pas de CE, vous pouvez offrir des chèques cadeaux si vous respectez les règles de l'URSSAF en vigueur.

Quel est le montant de chèques cadeaux que le CE peut offrir aux salariés ?

Le CE peut offrir 156 euros par évènement (mariage, pacs, naissance, départ à la retraite, fête des mères, fête des pères, Sainte Catherine, Saint Nicolas, Noël des salariés et des enfants, rentrée scolaire) et par bénéficiaire par an (plafond 2011). Si le CE offre des chèques cadeaux en dehors de ces évènements, il ne doit pas offrir plus de 156 euros par salarié par an, tous évènements confondus. Ex : Un père de trois enfants reçoit des chèques cadeaux pour Noël : il peut recevoir : 156 euros pour lui et 3*156 euros pour ses enfants, soit un total de 624 euros. Exception : seuls les Chèques Cadeaux Ticket Kadéos® Culture échappent à cette réglementation. Vous pouvez en offrir toute l'année, pour tous les bénéficiaires, sans évènements précis.

Puis-je donner des chèques cadeaux aux célibataires pour la fête des mères et des pères ?

Vous ne pouvez pas offrir n'importe quel chèque cadeau pour la fête des mères puisque ce dernier doit être " attribué en relation avec un évènement et le salarié doit être concerné par celui-ci ". Cependant, si vous désirez offrir un chèque cadeaux aux célibataires, le Chèque Cadeau Ticket Kadéos® Culture peut être offert sans évènement précis !

Jusqu'à quel âge peut-on offrir des chèques cadeaux aux enfants des salariés ?

Jusqu'à 26 ans révolus dans l'année civile pour la rentrée scolaire, s'ils sont scolarisés, 16 ans pour le Noël enfants.

Puis-je cumuler plusieurs évènements dans l'année ?

Si vous offrez des chèques cadeaux concordant avec les évènements autorisés par l'Urssaf (mariage, pacs, naissance, départ à la retraite, fête des mères, fête des pères, Sainte Catherine, Saint Nicolas, Noël des salariés et des enfants, rentrée scolaire), vous pouvez offrir jusqu'à 156 euros par évènement et par bénéficiaire (dès lors que le bénéficiaire est concerné par l'évènement).

Que peut risquer le CE s'il ne respecte pas les règles de l'URSSAF ?

L'URSSAF peut vous redresser, et vous faire payer une amende sur la totalité des chèques cadeaux dès le premier euro commandé.

Il me reste des chèques cadeaux après la distribution ?

EDENRED France s'engage à échanger les Chèques cadeaux inutilisés et retournés, exclusivement par le Client, sous la responsabilité de ce dernier, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de fin de validité apparaissant sur les Chèques cadeaux, déduction faite d'une participation forfaitaire aux frais d'échange et de retour fixée à 15 euros H.T. pour les commandes d'échange inférieures à 5 000 € et à 10% du montant total des valeurs faciales des Chèques cadeaux échangés pour les commandes d'échange supérieures à 5 000 €.

Au delà de ce délai, les Chèques cadeaux ne seront ni repris, ni échangés. Les Chèques Cadeaux ne peuvent être échangés dans le cadre des dispositions du présent qu'une seule fois. Pour leur part les Bons d'Achat ne peuvent pas être échangés.

QUESTIONS SUR LA COMMANDE

Comment acheter des chèques cadeaux ?

Commandez en 3 étapes vos chèques cadeaux sur notre site :

- Choisissez le type, la quantité et le montant de vos chèques cadeaux
- Renseignez vos coordonnées et celle de votre entreprise
- Choisissez votre mode de paiement

Quel est le délai et le coût de livraison des chèques cadeaux ?

Une fois votre commande traitée (48h pour les commandes de Ticket Kadeos® Infini au format carnet payées par carte bancaire, 72h pour les autres commandes carte bancaire, environ 5 jours ouvrés pour les virements), nos chèques cadeaux sont envoyés par pli sécurisé. Ils vous parviendront par Chronopost* à l'adresse de livraison indiquée.

* Si votre adresse de livraison se situe dans le département 69, vos titres seront livrés par un transporteur privé.

Où puis-je livrer mes chèques cadeaux ?

Vous pouvez recevoir vos chèques cadeaux à l'adresse de votre choix : celle de votre entreprise ou une adresse différente que vous précisez.

Quels sont les frais supplémentaires ?

Les pochettes cadeaux sont offertes (dans la limite du nombre de titres commandés)

Les frais de service sont les suivants :

Produit	Commande inférieure à 3 000€	Commande entre 3 000€ et 9 999€	Commande supérieure à 10 000€
Ticket Kadeos® Infini	3% de la valeur totale de vos chèques cadeaux	2% de la valeur totale de vos chèques cadeaux	1% de la valeur totale de vos chèques cadeaux
Ticket Kadeos® Horizon	2.5% de la valeur totale de vos chèques cadeaux	1.5% de la valeur totale de vos chèques cadeaux	0.5% de la valeur totale de vos chèques cadeaux
Ticket Kadeos® Culture	2.5% de la valeur totale de vos chèques cadeaux	1.5% de la valeur totale de vos chèques cadeaux	0.5% de la valeur totale de vos chèques cadeaux

Les frais de service couvrent les frais d'impression, du développement du réseau, etc.

Y-a-t-il un minimum et un maximum de commande ?

Le minimum de commande est de 30€, le maximum est de 4 499 €.

Commande par carnet : Vous pouvez commander un montant par carnet compris entre 30€ et 250€

Commande à l'unité : Vous pouvez commander autant de titres que souhaité, d'un montant compris entre 10€ et 200€

Comment commander plus de 4 499 € ?

Pour toute commande supérieure à 4 499 €, nous vous invitons à contacter notre service commercial au 08 21 23 24 25 (0.12 € ttc /min).

Puis-je annuler ou modifier ma commande ?

Les commandes passées sur internet sont fermes.

En conséquence, en cas d'annulation de commande pour quelque cause que ce soit par le Client, ce dernier versera à EDENRED FRANCE une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 5% H.T. du montant de la valeur faciale de l'ensemble des Chèques Cadeaux de la Commande annulée

QUESTIONS SUR LE PAIEMENT

Quels sont les moyens de paiement proposé sur le site ?

Vous pouvez :

- Payer par virement.
Téléchargez notre RIB et indiquez votre référence commande en libellé de votre virement. Attention : un paiement par virement engendre un délai de validation de 5 jours ouvrés environ.
- Payer par carte bancaire.
Payez en ligne en toute sécurité grâce à notre partenaire Sogenactif (groupe Société Générale). Nous utilisons le système 3D Secure : En plus du numéro de votre carte bancaire, de la date de validité et du cryptogramme de votre carte bancaire, un code secret vous sera demandé.

Le paiement en ligne est-il sécurisé ?

Oui.

Le règlement de vos achats s'effectue par carte bancaire. Nous avons choisi une solution de paiement sécurisé du groupe Sogenactif, qui représente la Société Générale. Lorsque vous indiquez votre numéro de carte bancaire, vous êtes sur le site de Sogenactif. En aucun cas le numéro de votre carte bancaire transite ou est stocké sur notre site Internet. Vous pouvez donc acheter avec votre carte bancaire sur notre site en toute sécurité.

Qu'est ce qu'un paiement 3D Secure ?

«3D Secure» est une norme de sécurité reconnue dans le monde entier pour les paiements par carte de crédit sur Internet. Lors de vos achats en ligne, vous devez saisir un mot de passe connu de vous seul. Ce faisant, vous vous identifiez comme seul porteur de la carte. Dans chaque boutique en ligne offrant le service «3D Secure», une fenêtre s'ouvre durant le processus de paiement pour que vous y saisissiez votre mot de passe «3D Secure» personnel.

IMPORTANT : La première fois que vous payez sur un site avec 3D Secure, vous serez redirigé vers le site de votre banque qui vous indiquera le chemin à suivre pour choisir ou trouver votre mot de passe « 3D Secure ». Chaque banque a un fonctionnement différent : cela peut être votre date de naissance, un mot de passe choisi par vous, une question secrète ou un chiffre reçu par courrier.

Puis-je payer par chèque ?

Non.

Le chèque ne fait pas partie des moyens de paiement proposés.